



Comité de pilotage

15 décembre 2016



PAPI de la
Canche
Programme d'Action de Prévention
des Inondations

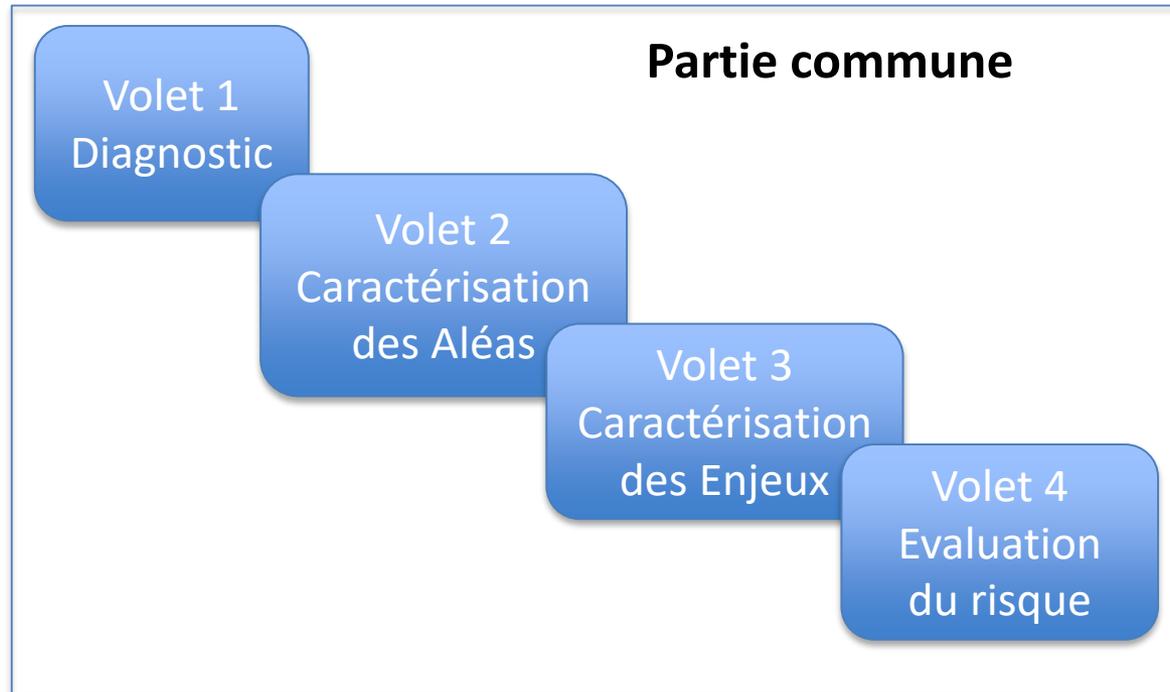
SOMMAIRE

- **Synthèse du diagnostic initial : les grandes conclusions**
 - Validation du comité de pilotage
- **Extension de l'étude aux risques littoraux**
 - Validation du comité de pilotage
- **adaptation au cahier des charges PAPI III**
- **Projet d'avenant à la convention Cadre du PAPI**
 - Validation du comité de pilotage

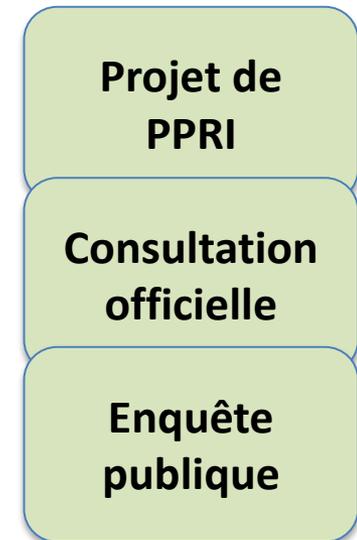
Les axes du PAPI

- Axe 1** Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (information préventive, DICRIM etc.)
- Axe 2** Surveillance, prévision des crues et des inondations (outils et systèmes des collectivités)
- Axe 3** Alerte et la gestion de crise (PCS, exercices)
- Axe 4** Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme (aménagement, prise en compte dans les PLU)
- Axe 5** Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (ex. rénovation urbaine, actions d'augmentation de la résilience)
- Axe 6** Ralentissement des écoulements (rétention de l'eau, ZEC etc.)
- Axe 7** Gestion des ouvrages de protection hydrauliques (diagnostic, augmentation des niveaux de protection/étude de danger)

Groupement de commande DDTM/Symc ea pour le PPR/PAPI de la Canche



Projet de PPR



Elaboration du PAPI complet



Apr s appel d'offres, le groupement HYDRATEC/Asconit a  t  retenu

Avec le concours financier :

Rappel : Objectifs de l'étude

PAPI : MO Symcées

- Réalisation du PAPI Complet de la Canche :
 - Affiner la connaissance de l'aléa et du risque
 - Définir une stratégie globale de réduction des conséquences des inondations
 - La décliner en un programme d'actions selon les 7 axes du cahier des charges PAPI

PPRI : MO DDTM 62

- Réalisation du PPRI de la Canche :
 - Définition des aléas et enjeux pour 60 communes
 - Élaboration des documents réglementaires du PPRI
 - Etendre l'analyse aux inondations par débordement, par ruissellement, et par remontée de nappe

- Maîtrise d'ouvrage commune
- Diagnostic approfondi et partagé
- Concertation active et continue

Volet 1 de la partie 1 : Diagnostic initial

Livrables 1 à 10

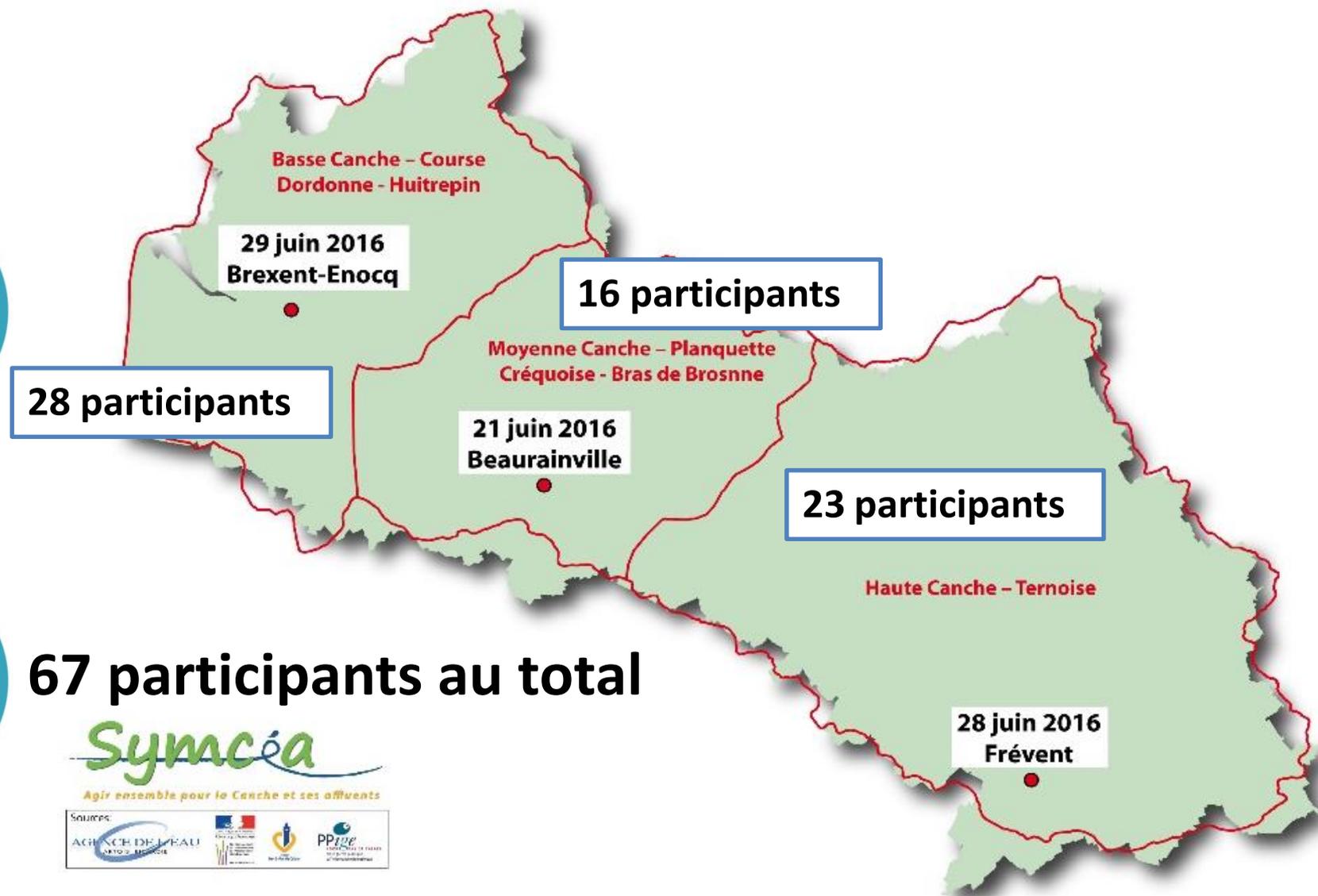
- Synthèse des études antérieures
- Connaissance historique du territoire
- Cartographie des évènements historiques
- Evaluation et réalisation des expertises complémentaires
- Cartographie et rapport des expertises sur les ouvrages
- Rapport d'analyse des actions en lien avec l'érosion des sols
- Rapport des risques de submersion marine
- Rapport de présentation du diagnostic initial



Disponibles en téléchargement sur le site : www.symcea.fr

- Diagnostic validé par le Comité Technique de mai 2016
- Diagnostic présenté aux acteurs du territoire lors des commissions géographiques de juin 2016

Concertation : partage du diagnostic



Symcëa
Agir ensemble pour la Canche et ses affluents



Concertation : partage du diagnostic



Frévent – 28/06/2016

Bilan de la concertation des commissions géographiques :

Pas de remarques de fond sur le diagnostic



Brexent – 29/06/2016

Expression des participants sur les problématiques liées à l'activité agricole :
érosion des sols, pratiques agronomiques, éléments fixes du paysage

Axe 6 Ralentissement des écoulements (rétention de l'eau, ZEC etc.)

Axe 7 Gestion des ouvrages de protection hydrauliques (diagnostic, augmentation des niveaux de protection/étude de danger)

Méthodologie de recueil des données

Réunion de démarrage & visite de terrain
générale avec Symcélia + DDTM62 + partenaires



Enquêtes auprès des acteurs institutionnels

Recueil des
données,
lecture des
études



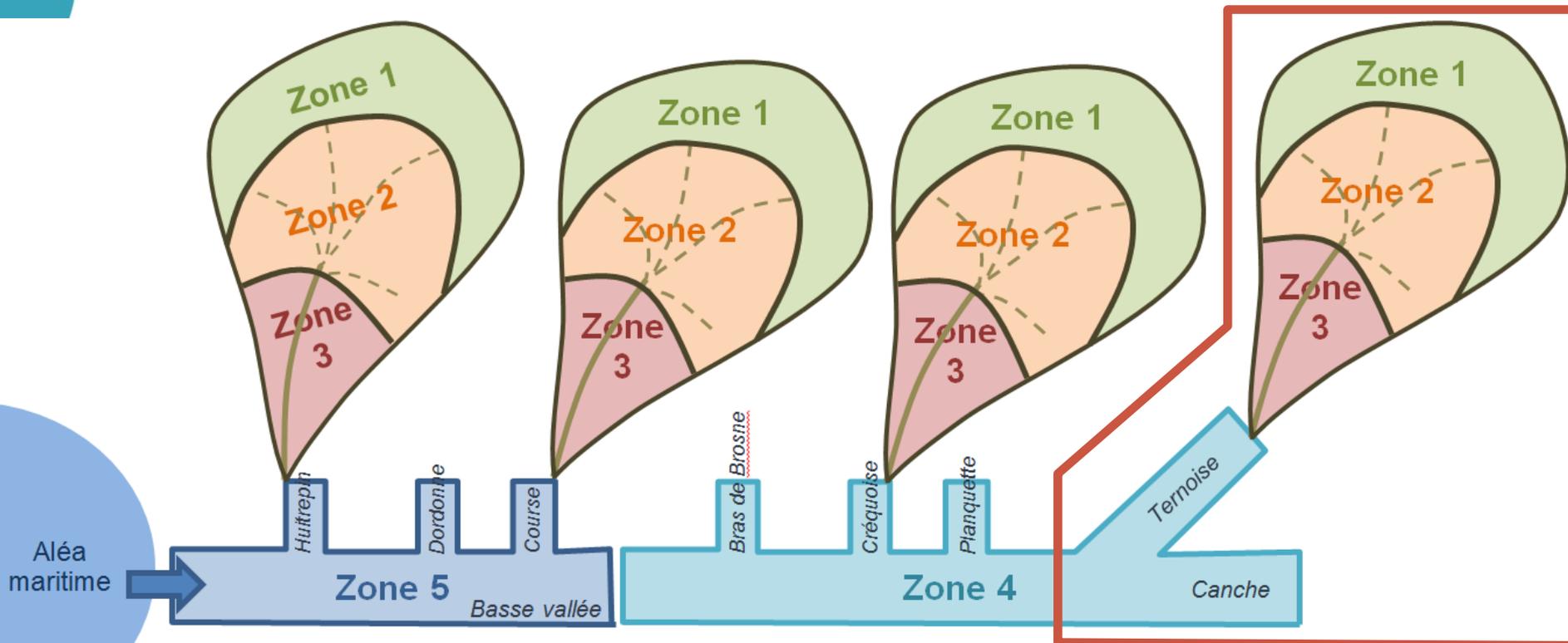
Comptes rendus

Enquêtes auprès des EPCI et
associations



Enquêtes auprès des communes

- Hétérogénéité des problématiques, des connaissances, et des engagements des maîtres d'ouvrage
- Typologie du territoire en 5 zones, distinctes du point de vue des problématiques, de l'état des connaissances, des maîtres d'ouvrage et des types et de l'état d'avancement des solutions à y envisager



Zone 1 : Formation des ruissellements

Phénomènes et remèdes connus (pas de quantification des applications au bv Canche des politiques)

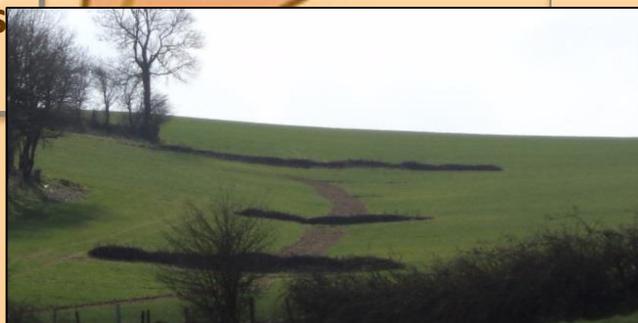
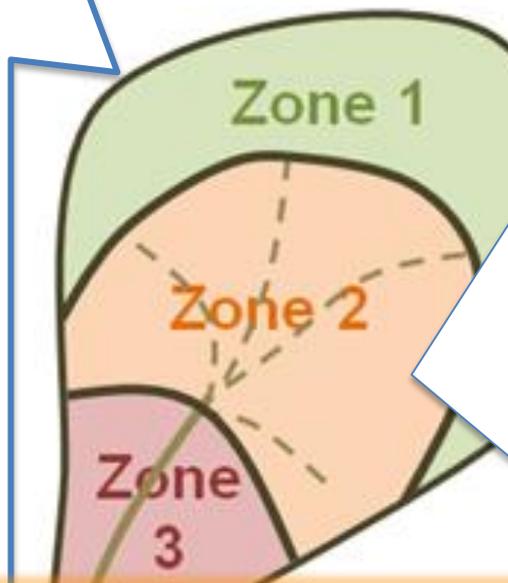
Maîtres d'ouvrage : Agriculteurs

Etat d'avancement :

Réflexions bien engagées

Types de solutions :

Sensibilisation des agriculteurs aux pratiques culturales limitant la formation des ruissellements



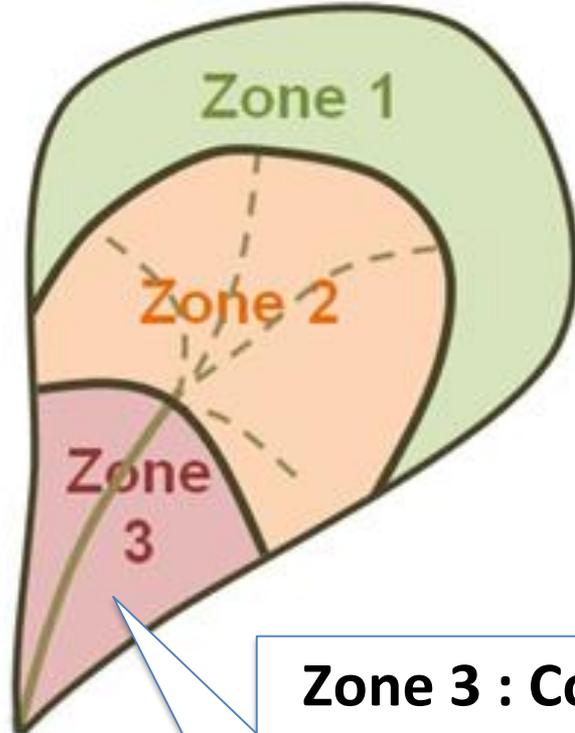
Zone 2 : Concentration des ruissellements

Types de solutions : Hydraulique douce, plans de gestion

Maîtres d'ouvrage : EPCI (+appui Symcèa pour cohérence d'ensemble)

Etat d'avancement : zone où les actions sont les plus accomplies

Etat des connaissances : Manque quantification des gains hydrauliques apportés par ces aménagements (période de retour et enjeux)



Bassin de rétention

Zone 3 : Contrôler les écoulements des ruissellements formés

Etat des connaissances : La moins bien connue : aléas (interface déb/ruiss) + ouvrages régulateurs

Maîtres d'ouvrage : EPCI (problématique gestion/entretien)

Etat d'avancement : faible (dont mise en conformité réglementaire)

Types de solutions : A mieux adapter aux enjeux : Prévention, Prévision, ou Protection ?

Zone 5 : Basse vallée et parties aval des 3 derniers affluents

Etat des connaissances : Influence maritime et importants linéaires de digues de protection ; risques d'inondation par rupture ou submersion; Manque d'identification des maîtres d'ouvrage

Etat d'avancement : bonne connaissance de l'aléa mais pas des ouvrages;

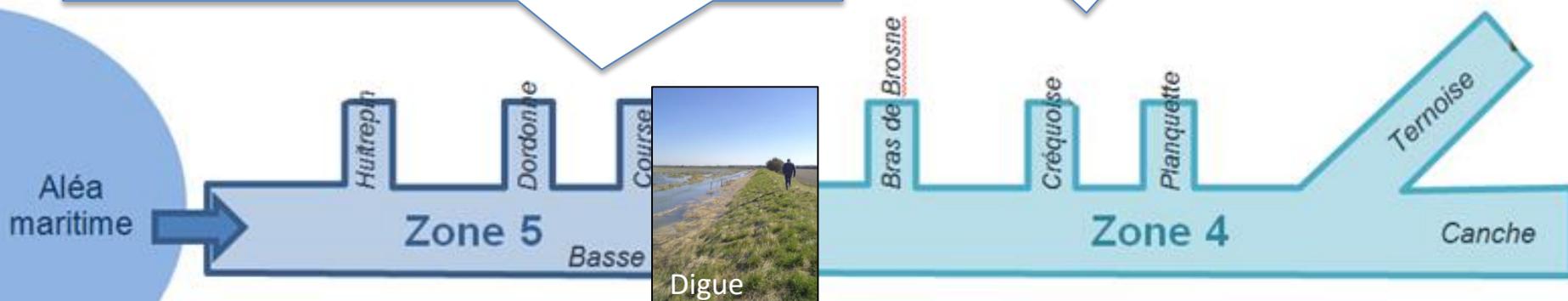
Types de solutions : Mise en conformité des ouvrages intéressant la sécurité publique compte-tenu du changement récent de la réglementation (définition des systèmes d'endiguement).

Zone 4 : Vallées amont et moyenne (Canche amont et médiane, Ternoise, Planquette, Créquoise, Bras de Brosne).

Problématiques : Débordement (faible) - phénomènes naturels (pas d'aménagements structurants)

Etat des connaissances : faible (hors PPRI Canche)

Etat d'avancement : faible



Le diagnostic des actions menées sur les autres axes du PAPI

Axe 1

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (information préventive, DICRIM etc.)

Axe 2

Surveillance, prévision des crues et des inondations (outils et systèmes des collectivités)

Axe 3

Alerte et la gestion de crise (PCS, exercices)

Axe 4

Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme (aménagement, prise en compte dans les PLU)

Axe 5

Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (ex. rénovation urbaine, actions d'augmentation de la résilience)

Axe 2

Surveillance, prévision des crues et des inondations (outils et systèmes des collectivités)

- la Canche (et ses affluents) ne fait pas partie des cours d'eau renseignés par l'Etat en termes de vigilance par tronçon, dans le cadre d'un règlement départemental d'annonce de crue ; le SPC Artois-Picardie ne fait actuellement pas de vigilance avec ces 4 stations.
- Peu développé localement (initiative CCMTO en cours sur Dordonne et Huitrepin)
- Plus-value du développement de cet axe à analyser avec modélisation

Axe 3

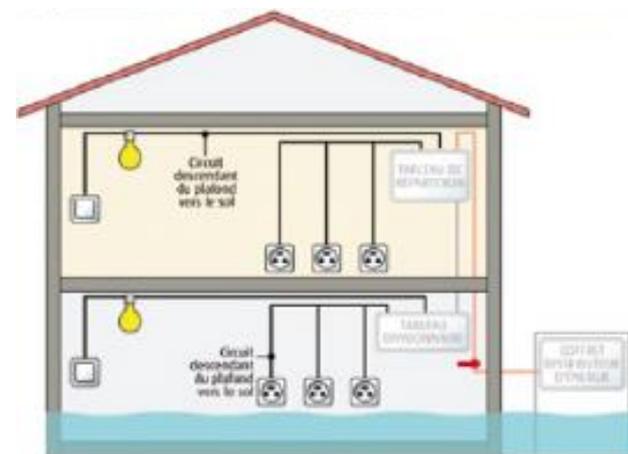
Alerte et la gestion de crise (PCS, exercices)

- Gestion de crise
 - à l'échelle départementale : Dispositif ORSEC
 - Peu développé à l'échelle communale : seules 52% des communes ayant l'obligation d'avoir un PCS l'ont élaboré.

Axe 5

Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (ex. rénovation urbaine, actions d'augmentation de la résilience)

- Non développées sur le territoire
- A développer dans le cadre du PAPI (diagnostic de vulnérabilité)



Avec le concours financier :

Développement des actions pour les axes 1 à 5 par les groupes de travail

« Amélioration de la connaissance, surveillance, prévision des crues et des inondations, alerte et gestion de crise »

« Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes ».

Fiche action PAPI 3 : Accompagnement pour la mise en place des PCS/DICRIM

Fiche action PAPI 4 : Mise en place de repères de crue

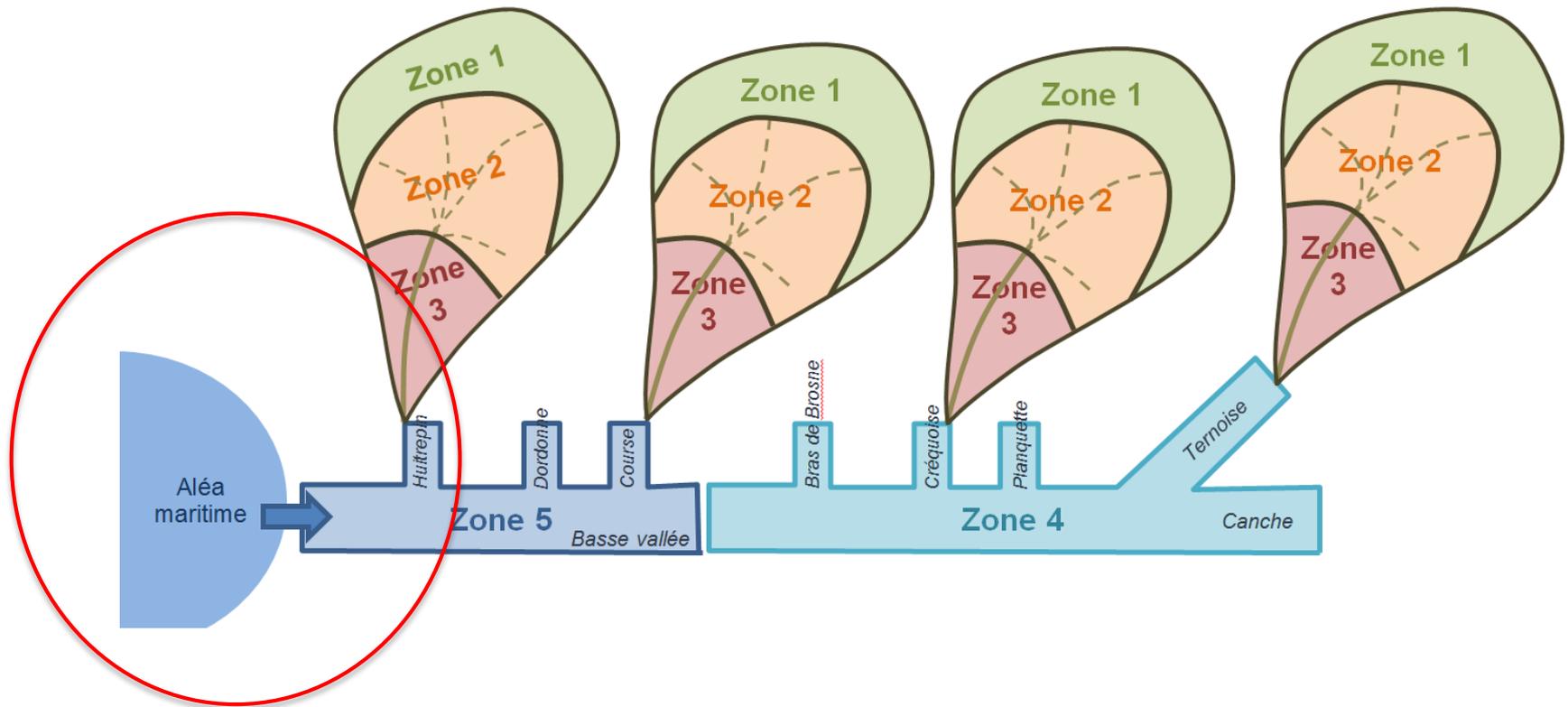
Fiche action PAPI 5 : La communication et les actions pédagogiques

En synthèse et en conclusion du diagnostic initial

- **A l'échelle globale :**
 - Les différents maîtres d'ouvrages des différentes zones ne croisent pas leurs préoccupations réciproques aux interfaces de zones
 - Les collectivités locales sont en retard dans leurs obligations en termes de prévention et de d'information de la population sur les risques d'inondation.
- **A ce stade de réflexion, les priorités se portent sur la sécurisation et la mise en conformité réglementaire :**
 - **Des ouvrages existants : identification d'un gestionnaire unique (GEMAPI), définition du système d'endiguement, réalisation des études de dangers ...**
 - **Des communes et intercommunalités vis-à-vis de l'information préventive des risques (PCS; DICRIM)**

Validation du diagnostic initial par le Comité de Pilotage

Extension de la stratégie du PAPI de la Canche aux risques littoraux



Avis de la CMI en novembre 2014

Par ailleurs, la CMI RECOMMANDE :

- d'intégrer, dans la réflexion, l'articulation entre pratiques agricoles et prévention des risques d'inondation ;
- que le porteur de projet et les collectivités maîtres d'ouvrage veillent à la prise en compte des dispositions de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles relatives à la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) ;
- d'assurer la coordination avec les actions de prévention des risques littoraux issues d'autres outils ou de territoires voisins (contrat de baie de Canche, PPRL et PAPI littoral d'intention de l'estuaire de la Bresle à l'estuaire de l'Authie, réflexions portées par la cellule technique littorale) ;
- d'élaborer une stratégie au regard de la problématique de risque d'inondation cohérente à l'échelle d'un système d'endiguement, en favorisant la concertation entre propriétaires de digues ;
- de prendre en compte les résultats des études de dangers portées par la communauté de communes Mer et Terre d'Opale ;
- d'équilibrer le programme d'actions du futur PAPI complet entre les différents axes du cahier des charges PAPI.

Avec le concours financier :

Etude PAPI en cours: prise en compte des actions relatives au risque de submersion dans l'estuaire de la Canche

Actuellement le PAPI ne prend pas en compte les risques liés à la submersion mais l'étude comprend un état des lieux des actions en cours (Livrable 8 du volet 1) (PPRL, étude de dangers sur les digues classées, ...) pour répondre aux recommandations de la CMI.

Démarche	Année	Maître d'ouvrage	Etendue géographique	Objectifs	Type d'outil	Actions Identifiées
PPRL	depuis 2008	Etat	12 communes dont 5 sur le bv	Informier sur les risques Réglementer l'utilisation des sols	Réglementaire	-
Etude des aléas	2010-2015	DREAL	Nord – Pas-de-Calais dont 4 communes sur le bv	Quantification du risque	Informatif	-
Contrat de Bale	2013	Symcœa	51 communes	Programme d'actions sur 5 ans pour une meilleure gestion de l'eau	Contractuel	oui (EDD)
EDD	2014	CCMTO	4 communes	Connaissance du risque et sécurisation	Réglementaire	oui (aménagement, organisation, géotechnique)
Etude du trait de côte	2015	Etat, Région, PMCO	Tout le littoral du Nord -PdC	Convention tripartite pour gestion coordonnée	Convention	oui (études, aménagements)
Etude locale vulnérabilité	en cours	DDTM62	2 communes	Mesures pouvant être intégrées au PPR et utiles à la gestion de crise	Informatif	-

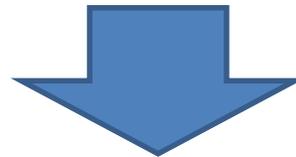
Avec le concours financier :

Etude de l'extension de l'étude PAPI aux risques de submersion

L'extension de la stratégie PAPI aux risques littoraux permet d'accompagner les acteurs publics dans une période d'évolution territoriale et réglementaire :

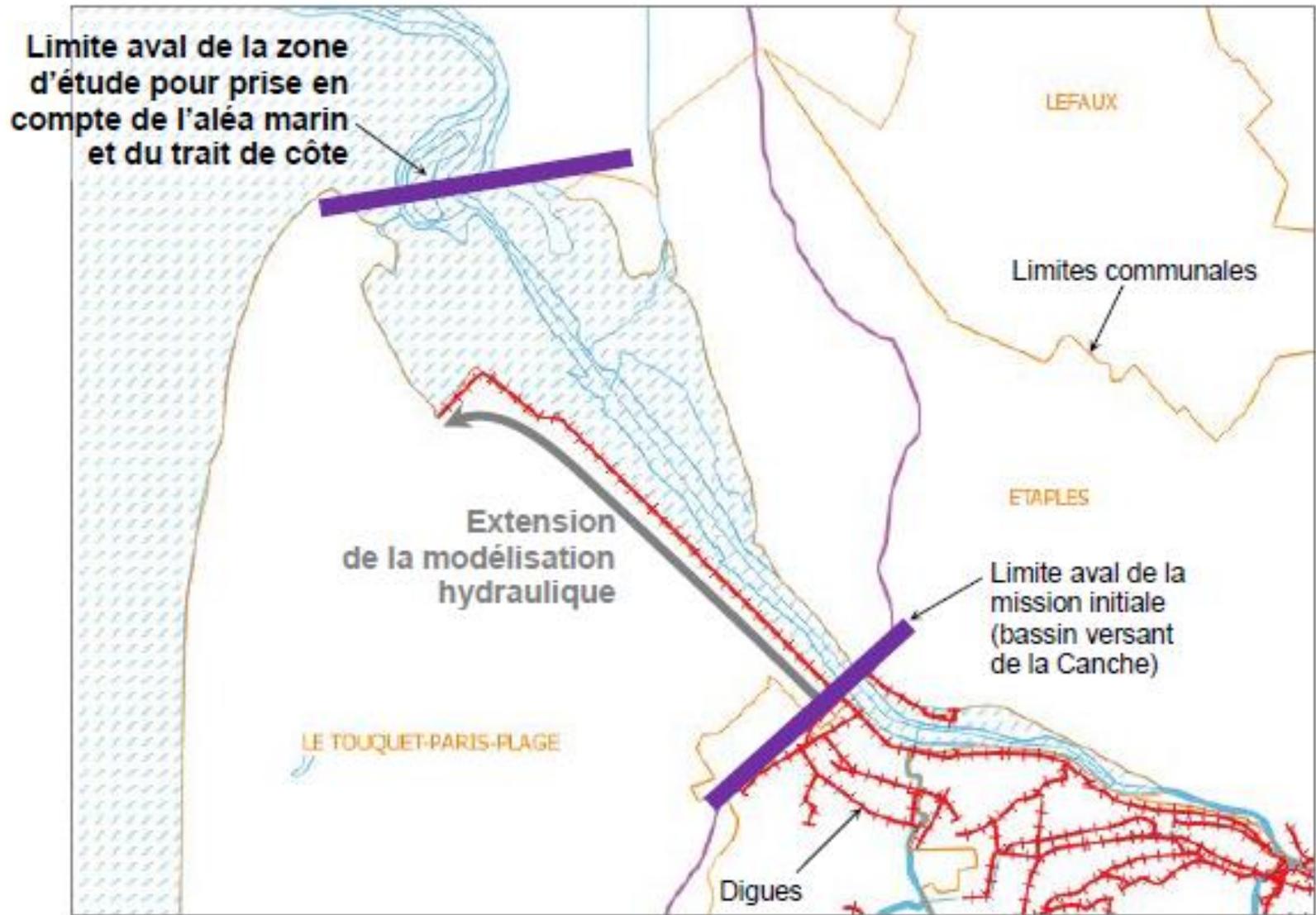
- Connaissance actuelle démontre clairement du risque de submersion et d'un état dégradé de certains ouvrages classés;
- Nécessité de se doter d'une stratégie de défense contre la mer : échéance GEMAPI au 1/01/2018; définition du système d'endiguement et de la gestion des ouvrages par la collectivité compétente.

Les acteurs institutionnels (DREAL, Agence, DDTM) soutiennent cette démarche.



Sollicitation auprès d'Hydratec pour compléter la mission actuelle (avenant au marché du groupement de commande).

Extension aux risques littoraux



Emprise géographique de l'extension de l'étude

Extension aux risques littoraux : Développement d'une stratégie littorale globale

La mission consiste à intégrer :

- le risque de submersion marine dans l'estuaire de la Canche ;
- les préconisations de l'étude du trait de côte qui va prochainement être menée par la CA2BM ainsi que la réflexion relative au front de mer de Merlimont.

Le détail de la mission concernant la submersion dans l'estuaire comprend :

- **Complément du diagnostic initial**
- **Phase 1 du PAPI :**

L'extension de la définition de la stratégie du PAPI due à l'intégration du risque de submersion marine,

La vérification de la cohérence des actions programmées par la future étude du trait de côte avec la stratégie PAPI.

- **Phases 2 du PAPI :** La proposition de solutions visant à réduire le risque de submersion marine dans le programme d'actions du PAPI,
- **Phase 3 du PAPI :** L'intégration au dossier PAPI de fiches actions relatives à la submersion marine et à la gestion du trait de côte (reprise des éléments fournis dans la future étude du trait de côte).

Avec le concours financier :

Axes concernés :

Axe 1 : L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Objectif :

Assurer une meilleure cohérence globale à l'échelle de l'ensemble du territoire en intégrant le risque de submersion marine dans l'estuaire de la Canche.

Description :

L'extension de l'étude initiale vise à compléter la mission dans les différentes phases de l'étude :

- Volet 1 – Complètement du diagnostic initial de l'étude achevé en juillet 2016 avec la thématique « risques de submersion marine »,
- Volet 2 - La caractérisation de l'aléa submersion marine dans l'estuaire pour le PAPI,
- Volet 3 - La caractérisation des enjeux exposés à l'aléa marin dans l'estuaire pour le PAPI,
- Volet 4 - L'extension de l'évaluation du risque inondation à ce nouveau territoire/problématique,
- Phase 1 du PAPI :
 - o L'extension de la définition de la stratégie du PAPI due à l'intégration du risque de submersion marine,
 - o La vérification de la cohérence des actions programmées par la future étude du trait de côte avec la stratégie PAPI,
- Phases 2 du PAPI - La proposition de solutions visant à réduire le risque de submersion marine dans le programme d'actions du PAPI,
- Phase 3 du PAPI - L'intégration au dossier PAPI de fiches actions relatives à la submersion marine et à la gestion du trait de côte (reprise des éléments fournis dans la future étude du trait de côte).

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage : Symcécia

Echéancier :

Durée du PAPI d'intention (2014-2018)

Plan de financement :

Montant (avenant au marché initial) : **70 000,00 € TTC**

Etat : 50 % (35 000,00€)

AEAP : 30 % (21 000,00€)

Symcécia : 20 % (14 000,00€)

Sous-fiche 1.2 : Coordination avec les démarches relatives à la problématique d'évolution du trait de côte pilotée par la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois.

Axes concernés :

Axe 1 : L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Objectif :

Il s'agit d'intégrer à la stratégie globale du PAPI, les réflexions, études et actions engagées ou à venir, pour la gestion du trait de côte et notamment :

- Le plan de gestion sédimentaire du trait de côte ;
- Le traitement du front de mer de la commune de Merlimont.

Description :

Le littoral allant de Berck à Camiers présente des budgets sédimentaires contrastés. Certains secteurs subissent une érosion du trait de côte et un abaissement de l'estran dû aux pertes de sédiments tandis que d'autres secteurs connaissent une situation inverse, avec des gains de sédiments qui permettent un engraissement sédimentaire des cordons dunaires et donc une stabilité de la position du trait de côte voir une avancée. Néanmoins, ces gains sédimentaires peuvent également poser des problèmes sur les zones urbanisées s'ils ne sont pas maîtrisés, car ils sont susceptibles de provoquer d'importants envols de sable sur les rues situés à l'arrière de la plage ou de la dune concernée. Ces alternances érosion/accrétion nécessitent un diagnostic et une gestion spécifiques dans l'objectif de réduire leurs impacts. L'étude comprend deux phases, une phase diagnostic/étude préliminaire et une seconde phase d'avant-projet sur les 3 secteurs critiques de Camiers, Merlimont et Berck.

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois

Echéancier :

Plan de gestion sédimentaire : 9 mois de février 2017 à novembre 2017

Plan de financement :

Montant estimé de l'étude plan de gestion sédimentaire : **100 000 € HT (hors budget PAPI Canche)**

Etat (AFITF) : 80 % (80 000 €) - CA2BM : 20 % (20 000 €)

Validation de l'extension de l'étude aux risques littoraux par le Comité de Pilotage

Elaboration du PAPI complet selon le cahier des charges PAPI 3

Le cahier des charges PAPI 3

DREAL HAUTS DE
FRANCE / SEN / PRN



Le nouveau cahier des charges « PAPI 3 »

Calendrier :

- consultation publique achevée depuis le 4 décembre 2016
- annonce du nouveau dispositif **février/mars 2017**
- date d'application à partir du **1^{er} janvier 2018** (date de dépôt des dossiers PAPI pour instruction en Préfecture)
- Le nouveau cahier des charges s'inscrit dans la poursuite du dispositif actuel (toujours autour de 7 axes) en intégrant :
 - les enseignements du travail de labellisation des PAPI par la CMI ;
 - une recherche des moyens d'une simplification du dispositif (notamment, la suppression du label PSR) ;
 - les évolutions réglementaires comme la « GEMAPI » et le décret « Dignes » ;
 - l'amélioration la prise en compte des enjeux environnementaux, dont l'insuffisante prise en compte en amont peut induire, pour les travaux labellisés, des difficultés de mise en œuvre sur le terrain ;



GEMAPI, décret « digues », suppression du label PSR et solutions alternatives

- approche obligatoire des travaux du PAPI par **systèmes d'endiguement ou aménagement hydraulique** (travaux de protection contre les inondations) et identification de l'autorité GEMAPI, suppression du label PSR ;
- le porteur du PAPI devra indiquer, pour chaque zone d'enjeux à protéger :
 - les **solutions alternatives** qui ont été envisagées,
 - les raisons du choix de la solution opéré par le porteur tant du point de vue technico-économique (Analyse Multicritère - AMC) qu'environnemental ;
- le volet réduction de la vulnérabilité, au sens large, du programme doit être ambitieux et peut contribuer à l'émergence des solutions alternatives ;



L'analyse environnementale des PAPI

- **Pas d'évaluation environnementale stratégique** afin ne pas alourdir le formalisme du dispositif PAPI.
- **Mais une prise en compte approfondie des enjeux environnementaux** dans les PAPI

Les programmes d'aménagement et de travaux susceptibles d'induire des impacts sur l'environnement. Ils peuvent donner lieu, après leur labellisation dans le cadre du dispositif PAPI, à étude d'impacts, en fonction de leur nature et de leurs caractéristiques.

L'analyse environnementale des PAPI permet d'anticiper les éventuelles difficultés qui pourraient se faire jour au stade ultérieur de délivrance des autorisations environnementales.

L'analyse environnementale permettra de définir un calendrier clair des procédures ultérieures liées aux travaux (amélioration de la conduite de projets, respect des délais).

La mise à disposition du public

• Une **mise à disposition du public pendant un mois** (avant dépôt du dossier pour instruction), selon des modalités définies par le porteur de projet en lien avec les services de l'État :

- *a minima* un lieu physique de mise à disposition,
- une annonce faite par le porteur dans un journal local sur les modalités,
- le recueil des observations du public et la rédaction d'un rapport synthétisant les observations du public et indiquant les suites que le porteur de projet entend donner à ces observations, en les justifiant.



Autres mesures

- Prise en compte de **l'aléa ruissellement** lié à des pluviométries exceptionnelles ;
- Evaluation de la vulnérabilité (au sens large) du territoire du PAPI au moyen d'**indicateurs quantitatifs et qualitatifs** ;
- Etude agricole pour les projets de **transfert d'exposition aux inondations** et protocoles d'indemnisation ;
- Argumentaire sur la **faisabilité opérationnelle** du programme d'actions et identification des **facteurs de risque** dans la conduite du PAPI ;



Objectif :  **Présenter un projet compatible avec le nouveau cahier des charges PAPI III**



Etude et stratégie adaptées et complétées



**Intégration dans le cadre de l'avenant à la convention
(en supplément de l'aléa submersion)**

Projet d'avenant à la convention cadre du PAPI

Avenant à la convention Cadre PAPI du 25 juin 2015

Objet de l'avenant :

Afin d'assurer une meilleure cohérence sur l'ensemble du bassin versant, le présent avenant a pour objet d'étendre la mission relative à l'élaboration du PAPI complet afin d'intégrer:

- **le risque de submersion marine dans l'estuaire de la Canche ;**
- **les préconisations de l'étude du trait de côte menée par la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois;**
- **L'évolution de la mission d'étude actuelle au regard du cahier des charges PAPI III.**

Les articles modifiés :

Périmètre géographique du projet :

Le projet concerne le bassin de la Canche. Il n'y a donc pas de modification du périmètre du projet. Il s'agit d'étendre l'élaboration du PAPI complet à la prévention et la gestion des risques littoraux sur le territoire des communes de la façade littorale et de l'estuaire de la Canche.

Article 2 - Durée de la convention :

La présente convention concerne la période 2014-2018.

Détail de l'évolution présentée :

- Notification du marché d'étude en septembre 2015 sur 30 mois ;
- Extension de l'étude aux risques de submersion : l'incidence sur les délais est de 4 mois.

Article 5 : Contenu du programme d'action et maîtrise d'ouvrage

Le programme d'actions est complété selon 2 sous-fiches actions de la fiche 1 relative à l'élaboration du PAPI Complet :

Fiche 1.1 : Extension du PAPI aux risques de submersion dans l'estuaire de la Canche (maîtrise d'ouvrage du Symcées) ;

Fiche 1.2 : Extension du PAPI à l'aléa érosion du trait de côte (maîtrise d'ouvrage de la CA des 2 baies en Montreuillois).

Article 6 - Montant et échéancier prévisionnel du projet de prévention des inondations

Le financement de cette mission complémentaire est réalisé dans le cadre du budget prévisionnel de la fiche 1 « Elaboration du PAPI Complet » soit **587 112 € H.T.** (**704 535,00 € TTC**).

Article 8 - Financement

Le financement du PAPI d'intention n'est pas modifié.

Le Conseil Régional Hauts de France a confirmé sa participation par délibération de la Commission Permanente du 5 octobre 2015 à hauteur de 61 925,00 €. Le Symcées en accord avec le Comité de Pilotage du PAPI (réunion du 15 décembre 2016) souhaite interroger la Région Hauts de France pour maintenir l'enveloppe initiale de 113 800,00 € ayant fait l'objet d'un accord de principe en avril 2015 (annexe 3).

Financement global 2014-2018

	COUT	FINANCEMENT							
		ETAT		AE		SYMCEA		REGION	
		MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
COUT/FINANCEMENT PREVISIONNEL	704 535,00 €	260 007,00 €	36,9%	117 150,00 €	16,63%	213 578,00 €	30,31%	113 800,00 €	16,15%
ELABORATION DU PAPI COMPLET ET ADAPTATION AU CAHIER DES CHARGES III	499 000,00 €	192 600,00 €	38,6%	92 800,00 €	18,6%	99 800,00 €	20%	113 800,00 €	22,8%
Extension Aléa SUBMERSION	70 000,00 €	35 000,00 €	50%	21 000,00 €	30%	14 000,00 €	20%		
Fiche ANIMATION	104 535,00 €	20 907,00 €	20%			83 628,00 €	80%		
Fiche COMMUNICATION	13 400,00 €	6 700,00 €	50%	3 350,00 €	25%	3 350,00 €	25%		
Fiche REPERE DE CRUES	9 600,00 €	4 800,00 €	50%			4 800,00 €	50%		
Fiche PCS	8 000,00 €					8 000,00 €	100%		

Validation du projet d'avenant par le Comité de Pilotage

PAPI : Les prochaines étapes

**Partie 1 diagnostic : 23 mois (21 mois et 2 mois pour l'aléa submersion)-
Échéance fin 2017**

**Partie 2 Stratégie PAPI : 11 mois (9 mois et 2 mois pour l'aléa
submersion)**

Volet 2
Caractérisation des Aléas

Volet 3
Caractérisation des Enjeux



**Concertation avec le territoire
sur la base des cartes d'aléas :
débordement, ruissellement,
remontée de nappe et
submersion.**

**Comité de pilotage / Commissions géographiques : Avril 2017
Présentation des cartes d'aléas**

Merci pour votre attention

www.symcea.fr